EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215602392-20251204-20250612A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	17
présents	15
votants	16

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 4 décembre à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 24 novembre 2025.

Présents : Pierrick Le Boterff, Nadège Niel, Nicolas Simon, Bénédicte Harostéguy, Jean Hallier, Bernard Gougeon, Élisabeth Sicot, Michèle Hallier, Philippe Grosset, Valérie Richard, Denis Jannot, Annaïg Colombe, Catherine Boudet, Erwan Perrot, Bastien Cretté.
Absents excusés : Nolwenn Niol Lanoë, Philippe Clément (pouvoir Philippe Grosset).
Absents :
Secrétaire de séance : Jean Hallier.

Délibération numéro : 20250612A
Objet : Rapport 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Redon Agglomération.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L 52 – 39 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le rapport annuel 2024 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Redon Agglomération.

Monsieur le Maire, expose.

Monsieur le Président de Redon Agglomération a adressé à la commune le rapport annuel 2024 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le rapport est présenté au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Acte la présentation qui lui a été faite du rapport annuel 2024 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Redon Agglomération.

Le secrétaire de séance.

Jean Hallier.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-SUR-OUST 56 (Morbihan)

Le Maire,

Pierrick Le Boterff.